

Entre fin 2003 et fin 2021, les effectifs salariés du secteur hospitalier progressent de 16 %, passant de 1,20 million à 1,39 million de salariés. Ils augmentent plus fortement dans le secteur privé que dans le secteur public. Le personnel médical et les infirmiers en représentent une part croissante. Au cours de la période, les effectifs salariés hospitaliers ralentissent à compter de 2014, jusqu'à reculer en 2017 et 2018. Ils repartent depuis à la hausse, en particulier en 2020 et 2021. L'emploi hospitalier privé contribue à cette hausse en 2021 (+1,0 %, après -0,4 % en 2020), alors que l'emploi hospitalier public ralentit (+0,6 %, après +1,9 %). Ce ralentissement se confirme pour l'emploi hospitalier public en 2022 (-0,2 %), mais au total les effectifs salariés du secteur hospitalier public ont progressé de plus de 24 500 salariés entre fin 2019 et fin 2022.

Entre fin 2003 et fin 2021, les effectifs salariés du secteur hospitalier augmentent de 16 % (soit +0,8 % par an en moyenne), passant de 1,20 million à 1,39 million de salariés (*graphique 1*). Les effectifs progressent plus fortement au cours de cette période dans le secteur privé (+20 %) que dans le secteur public (+15 %). La part des effectifs du secteur privé est ainsi passée de 21,7 % en 2003 à 23,0 % en 2016, avant de se replier quelque peu depuis, à 22,5 % fin 2021.

Le personnel médical représente une part structurellement croissante des effectifs salariés hospitaliers

Le personnel médical (médecins et assimilés¹, internes et sages-femmes) connaît la progression la plus forte entre fin 2003 et fin 2021 : sa part dans les effectifs salariés hospitaliers passe de 10,0 % à 12,1 % au cours de la période. En écho à l'ouverture du nombre de places de formation sur la même période², le nombre d'internes augmente de 102 %, celui de médecins de 27 % et celui de sages-femmes de 34 %. Cependant, la tendance s'inverse pour les sages-femmes du secteur hospitalier privé depuis quelques

années : leurs effectifs reculent désormais (-10,3 % entre fin 2013 et fin 2021) [*tableau 1*], dans un contexte où le secteur privé réduit son implication dans les activités périnatales et où de nombreuses maternités privées ont fermé. Dans le secteur public, en revanche, le nombre de sages-femmes continue de progresser (+5,8 % entre fin 2013 et fin 2021).

Les effectifs d'infirmiers augmentent de 23 % entre fin 2003 et fin 2021, une progression proche de celle du nombre de médecins. Cependant, on enregistre un infléchissement de leur part dans les effectifs salariés au cours des dernières années : passée de 23,8 % fin 2003 à un point haut à 25,8 % en 2018, avant la crise sanitaire, elle est revenue à 25,3 % fin 2021.

La part dans les effectifs salariés hospitaliers des aides-soignants (20,6 % fin 2021) et celle du personnel administratif (10,9 %) restent globalement stables durant la période. Au sein des autres personnels, la part des « autres personnels soignants » (agents de service hospitalier, personnel de rééducation et cadres infirmiers notamment) recule ces dernières années, de 17,3 % fin 2013 à 16,1 % fin 2021. Cette situation reflète la baisse

1. Dans cette fiche, la catégorie « médecins et assimilés » (par la suite : « médecins ») comprend les médecins, les odontologistes et les pharmaciens. La catégorie « internes » comprend les faisant fonction d'internes (FFI) et les docteurs juniors.

2. Les *numerus clausus* de médecine, odontologie, pharmaceutique et maïeutique, incluant les passerelles, *numerus clausus* complémentaires et droits au remord, augmentent de 61 % entre 2003 et 2020. Par rapport au *numerus clausus* de 2016-2020, le *numerus apertus* pour 2021-2025 est plus élevé de 28 %.

sensible des effectifs salariés de cette catégorie dans le secteur hospitalier public (-6,1 % entre 2013 et 2021, malgré un rebond ponctuel de +2,7 % en 2020), qui pourrait s'expliquer par la diminution des contrats aidés. Dans la fonction publique hospitalière, de nombreux contrats aidés concernent en effet les agents de service hospitaliers (ASH), profession majoritaire au sein du groupe des « autres personnels soignants ». Dans le secteur privé, les effectifs des « autres personnels soignants » sont moins dépendants des contrats aidés et ont augmenté de 0,5 % entre fin 2013 et fin 2021 (dont +1,8 % en 2021).

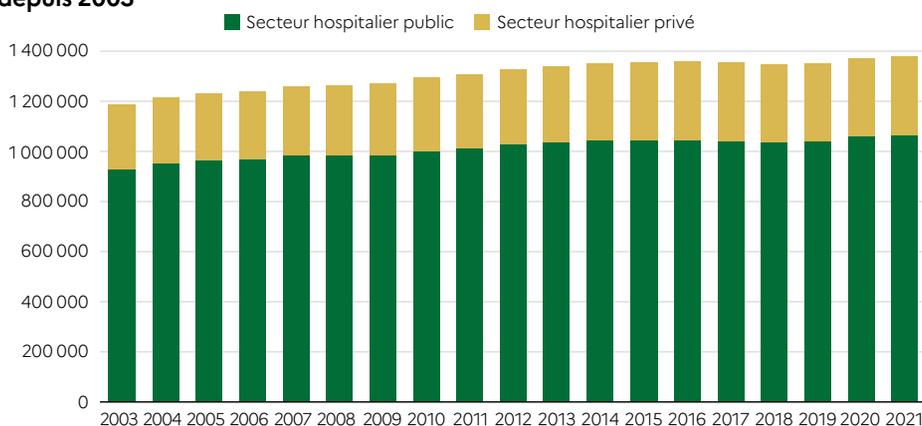
En 2021, les effectifs publics et privés augmentent, surtout pour le personnel non soignant et le personnel médical

Les effectifs salariés du secteur hospitalier ont augmenté en 2021 à un rythme plus modeste que celui observé en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 (+0,7 % en 2021, après +1,4 % l'année précédente). Alors qu'en 2020, seuls les effectifs salariés du secteur hospitalier public avaient progressé, la hausse des effectifs en 2021 est un peu plus marquée dans le secteur privé (+1,0 %, après

-0,4 %) que dans le secteur public (+0,6 %, après +1,9 %). Ces évolutions récentes font suite à une hausse d'environ 1 % par an en moyenne entre fin 2003 et fin 2014, puis à une quasi-stabilité jusqu'à la crise sanitaire.

Dans le secteur public, les effectifs salariés hospitaliers ralentissent après avoir augmenté de façon marquée en 2020, dans un contexte de crise sanitaire, et ce pour toutes les catégories de personnels. Ils augmentent néanmoins de 6 200 salariés (+0,6 %, après +1,9 %, soit +19 900 salariés). Cette hausse est principalement le fait du personnel non soignant, dont les effectifs progressent à la fois dans la filière administrative (+2 900 salariés, soit +2,7 %) et parmi les « autres personnels non soignants » (+2 500 salariés, soit +1,5 %). Mais la progression régulière des effectifs salariés de personnel médical du secteur hospitalier public se poursuit également avec 2 700 salariés supplémentaires en 2021 (soit +1,9 %, après +2,8 % en 2020). Elle est notamment portée par les internes (+1 600 salariés, soit +4,6 %), en lien avec la transformation des *numerus clausus* en *numerus apertus* à partir de la rentrée 2021, et par les médecins (+1 000 salariés, soit +1,1 %). Le nombre de sages-femmes reste stable (+100 salariées, soit +0,2 %).

Graphique 1 Évolution des effectifs salariés du secteur hospitalier au 31 décembre, depuis 2003



Note > Le secteur hospitalier privé comprend les établissements privés à but non lucratif (dont les établissements de santé privés d'intérêt collectif) et ceux à but lucratif (cliniques privées).

Champ > Salariés du secteur hospitalier présents au 31 décembre (personnes physiques y compris contrats aidés ; hors stagiaires, externes et apprentis), France (hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le SSA.

Sources > Insee, Siasp et BTS ; DREES, SAE ; traitements DREES.

Tableau 1 Effectifs salariés, au 31 décembre, des secteurs hospitaliers public et privé depuis 2003

	2003	2013	2019	2020	2021	2022	Évolution 2013-2021 (en %)	Évolution 2020-2021 (en %)	Évolution 2021-2022 (en %)
Salariés du secteur hospitalier public	937 894	1 046 221	1 048 759	1 068 693	1 074 921	1 073 217	2,7	0,6	-0,2
Personnel médical	101 975	125 735	135 608	139 361	142 027	144 617	13,0	1,9	1,8
Médecins et assimilés	74 626	85 892	89 307	91 341	92 366	93 198	7,5	1,1	0,9
Internes et FFI	18 183	27 422	33 279	34 900	36 520	38 213	33,2	4,6	4,6
Sages-femmes	9 166	12 421	13 022	13 120	13 141	13 206	5,8	0,2	0,5
Personnel non médical soignant	n.d.	648 262	640 427	651 662	649 823	641 221	0,2	-0,3	-1,3
Infirmiers	218 711	254 111	259 297	262 889	260 742	258 058	2,6	-0,8	-1,0
Aides-soignants	197 212	222 226	223 862	227 187	227 661	224 117	2,4	0,2	-1,6
Autres personnels soignants	n.d.	171 925	157 268	161 586	161 420	159 046	-6,1	-0,1	-1,5
Personnel non médical non soignant	n.d.	272 224	272 724	277 670	283 071	287 379	4,0	1,9	1,5
Filière administrative	92 219	103 971	103 502	105 559	108 448	113 328	4,3	2,7	4,5
Autres personnels non soignants	n.d.	168 253	169 222	172 111	174 623	174 051	3,8	1,5	-0,3
Salariés du secteur hospitalier privé	260 469	303 112	310 217	309 126	312 159	n.d.	3,0	1,0	n.d.
Personnel médical	18 073	22 909	25 385	25 643	26 013	n.d.	13,5	1,4	n.d.
Médecins et assimilés	13 494	16 726	18 973	19 386	19 781	n.d.	18,3	2,0	n.d.
Internes et FFI	1 248	2 206	2 645	2 654	2 663	n.d.	20,7	0,3	n.d.
Sages-femmes	3 331	3 977	3 767	3 603	3 569	n.d.	-10,3	-0,9	n.d.
Personnel non médical soignant	n.d.	208 459	211 079	209 652	209 835	n.d.	0,7	0,1	n.d.
Infirmiers	66 636	86 945	91 069	90 379	89 546	n.d.	3,0	-0,9	n.d.
Aides-soignants	50 556	60 268	59 429	58 812	58 723	n.d.	-2,6	-0,2	n.d.
Autres personnels soignants	n.d.	61 246	60 581	60 461	61 566	n.d.	0,5	1,8	n.d.
Personnel non médical non soignant	n.d.	71 744	73 753	73 831	76 311	n.d.	6,4	3,4	n.d.
Filière administrative	34 836	40 678	41 789	41 522	42 815	n.d.	5,3	3,1	n.d.
Autres personnels non soignants	n.d.	31 066	31 964	32 309	33 496	n.d.	7,8	3,7	n.d.
Ensemble du secteur hospitalier	1 198 363	1 349 333	1 358 976	1 377 819	1 387 080	n.d.	2,8	0,7	n.d.
Personnel médical	120 048	148 644	160 993	165 004	168 040	n.d.	13,0	1,8	n.d.
Personnel non médical soignant	n.d.	856 721	851 506	861 314	859 658	n.d.	0,3	-0,2	n.d.
Personnel non médical non soignant	n.d.	343 968	346 477	351 501	359 382	n.d.	4,5	2,2	n.d.

FFI : faisant fonction d'internes ; n.d. : non disponible. Notamment, les « Autres personnels » ne sont décomposables entre « Autres personnels soignants » et « Autres personnels non soignants » qu'à partir de 2010.

Note > Le secteur hospitalier privé comprend les établissements privés à but non lucratif (dont les établissements de santé privés d'intérêt collectif) et ceux à but lucratif (cliniques privées).

Champ > Salariés du secteur hospitalier présents au 31 décembre (personnes physiques y compris contrats aidés ; hors stagiaires, externes et apprentis), France (hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le SSA.

Sources > Insee, Siasp et BTS ; DREES, SAE ; traitements DREES.

Après avoir fortement progressé en 2020, les effectifs de personnel non médical soignant du secteur public se replient légèrement en 2021 (-1 800 salariés soit -0,3 %, après +11 200 salariés en 2020, soit +1,8 %). Cette baisse est portée par les infirmiers (-2 100 salariés en 2021, soit -0,8 %), puisque les effectifs des aides-soignants et des « autres personnels soignants » sont quasi stables (respectivement +0,2 % et -0,1 %).

En 2021, dans le secteur privé, les effectifs salariés hospitaliers progressent de 3 000 salariés (+1,0 %) après avoir été en recul ou stables les quatre années précédentes (dont -1 100 salariés en 2020, soit -0,4 %). Comme dans le secteur public, cette hausse est principalement portée par le personnel non soignant (+2 500 salariés, soit +3,4 %) et par le personnel médical (+400 salariés, soit +1,4 %), particulièrement par les médecins. Le nombre d'internes est quasi stable. C'est également le cas du personnel non médical soignant (+200 salariés en 2021, soit +0,1 %), mais cela masque une hétérogénéité par catégorie de personnel : le nombre d'infirmiers et d'aides-soignants diminue (-800 infirmiers, soit -0,9 % et -100 aides-soignants, soit -0,2 %), tandis que le nombre d'« autres personnels soignants » augmente (+1 100 salariés, soit +1,8 %).

En 2022, les effectifs salariés du secteur hospitalier public se stabilisent

Les données utilisées pour calculer l'évolution des effectifs salariés du secteur hospitalier permettent de fournir une estimation à fin 2022 uniquement pour le secteur public (voir encadré Sources et méthodes). Ces données indiquent qu'entre fin 2021 et fin 2022, les effectifs salariés du secteur hospitalier public se stabilisent (-0,2 %, soit -1 700 salariés), après avoir déjà ralenti en 2021. En cumulé, les effectifs salariés

du secteur public hospitalier ont progressé de 2,3 % depuis 2019 (+24 500 salariés).

Comme l'année précédente, cette évolution agrégée recoupe des tendances différentes entre catégories de personnels. D'une part, le nombre de personnel non médical soignant décroît (-1,3 %, soit -8 600 salariés) [tableau 1] : cette baisse marquée concerne tant les aides-soignants (-1,6 %, soit -3 500 salariés) que les infirmiers (-1,0 %, soit -2 700 salariés) et les « autres personnels soignants » (-1,5 %, soit -2 400 salariés). Elle s'explique en partie par le départ des effectifs venus en renfort en 2020 et 2021 lors de la crise sanitaire, qui n'a été que partiellement compensé par des embauches pérennes, dans un contexte tendu de recrutement dans les métiers du soin.

D'autre part, les effectifs de personnel médical augmentent à nouveau, de même que ceux de personnel non soignant. Les effectifs salariés de personnel médical du secteur hospitalier public progressent de 1,8 % en 2022 (soit +2 600 salariés), un rythme qui reste bien supérieur à la tendance observée avant la crise sanitaire, de fin 2013 à fin 2019 (+1,3 % par an en moyenne). Ce dynamisme en 2022 concerne les internes (+4,6 %, soit +1 700 salariés), en lien avec la transformation des *numerus clausus* en *numerus apertus* à partir de la rentrée 2021, mais aussi les médecins (+0,9 %, soit +800 salariés). Le nombre de sages-femmes progresse dans une moindre mesure (+0,5 %, soit +100 salariées). Enfin, les effectifs salariés de personnel non soignant du secteur public sont également dynamiques (+1,5 % en 2022, soit +4 300 salariés) : ils accélèrent au sein de la filière administrative (+4,5 % en 2022, soit +4 900 salariés)³ et sont quasi stables pour les « autres personnels non soignants » (-0,3 %, soit -600 salariés). ■

3. Des modifications dans les pratiques de codage des établissements dans la déclaration des emplois pourraient contribuer à une surestimation de l'augmentation de ces effectifs.

Encadré 1 Sources et méthodes

Champ

Effectifs salariés, en personnes physiques, rémunérés au 31 décembre par les établissements du secteur hospitalier en France (hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le service de santé des armées (SSA). Le secteur hospitalier privé regroupe les établissements privés à but non lucratif (dont les établissements de santé privés d'intérêt collectif [Espic]) et ceux à but lucratif (cliniques privées). La notion d'établissement mobilisée ici correspond à celle du répertoire Sirene (un établissement est repéré par son numéro Siret). Un établissement appartient au secteur hospitalier si son code d'activité principale est celui des « activités hospitalières », codé 8610Z dans la nomenclature d'activités française (Naf rév. 2). Ce champ englobe le champ des établissements de santé au sens de la statistique annuelle des établissements (SAE), mais en étant un peu plus large en raison de la maille utilisée, qui est le Siret. Ainsi, il peut parfois englober, en plus des Finess des établissements de santé, quelques Finess d'établissements non sanitaires : établissements médico-sociaux ou centres de formation aux métiers sanitaires et médico-sociaux, par exemple.

Sources

Ces séries reposent principalement sur l'exploitation de la « base tous salariés » (BTS), fichier statistique produit par l'Insee essentiellement à partir de la déclaration sociale nominative (DSN), et, pour le public, sur l'exploitation du système d'information des agents du secteur public (Siasp). Le Siasp est mobilisé pour estimer les effectifs salariés du secteur hospitalier public, tandis que la BTS sert à estimer les effectifs salariés du secteur hospitalier privé.

La DSN, transmise mensuellement par les employeurs, est nécessaire à la gestion de la protection sociale des salariés par les organismes et les administrations concernés. Cette déclaration permet notamment de connaître les caractéristiques associées à l'établissement et aux salariés (la nature de l'emploi et la qualification, le montant des rémunérations versées, etc.) et remplace progressivement la plupart des déclarations sociales, dont la déclaration annuelle de données sociales (DADS) précédemment utilisée à partir de 2010. Le Siasp exploite en particulier les déclarations sociales sur le champ de la fonction publique. Il intègre des concepts et des variables caractéristiques du secteur public, liés notamment au statut de l'agent (grade, échelon, indice, etc.).

Enfin, les données de la SAE sont utilisées pour estimer les effectifs salariés hospitaliers de Mayotte et du SSA, mais aussi pour partager entre public et privé les effectifs d'internes, intégralement recueillis dans le Siasp. Les données retravaillées de la SAE sont aussi mobilisées pour remonter avant 2010.

Avertissement

En 2022, conformément au décret n° 2016-611 du 18 mai 2016, la quasi-totalité des employeurs de la fonction publique ont basculé leur système de déclaration sociale en DSN. Les employeurs ont à cette occasion pu revoir leurs systèmes d'information, et donc modifier potentiellement leurs comportements déclaratifs. Dans ce contexte de changement de sources d'informations, l'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques réalisés sur l'emploi et les rémunérations des agents de la fonction publique, et en a ajusté les concepts. Du fait de ces changements déclaratifs, applicatifs et de concepts, les résultats publiés en niveau dans cette publication ne sont pas directement comparables à ceux des publications réalisées sur les millésimes antérieurs. Les données du millésime 2021 ont aussi été recalculées afin de présenter des évolutions annuelles cohérentes et homogènes entre 2021 et 2022 et une rétropolation de la série longue d'emplois hospitaliers du secteur public a été effectuée sur la période 2003-2020.

Définitions

> **Médecins et assimilés** : ils rassemblent les médecins salariés, généralistes ou spécialistes, mais aussi les salariés médecins de santé publique, médecins du travail, biologistes, odontologistes et pharmaciens. Les personnels enseignants et hospitaliers (titulaires, détachés et non titulaires) y sont intégrés. Seules les sages-femmes sont comptabilisées séparément.

> **Internes** : ils rassemblent les internes (toutes spécialités confondues) réalisant leur stage dans un établissement de santé, quelle que soit la structure qui les rémunère, ainsi que les faisant fonction d'internes (FFI) et les docteurs juniors.





- > **Sages-femmes** : il s'agit des sages-femmes salariées.
- > **Infirmiers** : ils incluent tous les infirmiers diplômés d'État (IDE) salariés, avec ou sans spécialisation, à l'exclusion du personnel infirmier d'encadrement (cadres infirmiers, surveillants chefs infirmiers) comptabilisé dans « autres personnels soignants ».
- > **Aides-soignants** : ils rassemblent tous les aides-soignants salariés, y compris les aides médico-psychologiques et les auxiliaires de puériculture.
- > **Personnel administratif** : il regroupe le personnel de direction salarié et les autres personnels administratifs salariés (secrétaires médicaux et assistants médico-administratifs, par exemple).
- > **Autres personnels soignants** : ils rassemblent le personnel salarié d'encadrement des services de soins, les salariés psychologues, psychanalystes et psychothérapeutes (non médecins), les agents de service hospitalier (ASH) et le personnel salarié de rééducation.
- > **Autres personnels non soignants** : ils rassemblent le personnel éducatif et social salarié, le personnel médico-technique, technique et ouvrier salarié (y compris les ingénieurs et conducteurs ambulanciers).

Pour en savoir plus

- > **Barlet, M., Marbot, C. (dir.)** (2016, juillet). *Portrait des professionnels de santé – édition 2016*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-santé.
- > **Charnoz, P. et al.** (2020, décembre). Évolution des effectifs salariés hospitaliers depuis 15 ans - Méthodologie de construction d'agrégats nationaux. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 69.
- > **Direction générale de l'administration et de la fonction publique** (2023, décembre). Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – édition 2023.
- > **Insee** (2024, avril). En 2022, l'emploi augmente de 0,3 % dans l'ensemble de la fonction publique. *Informations Rapides*, 94.
- > Les séries longues d'emploi hospitalier sont disponibles sur le site Open Data de la DREES : <https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/explore/dataset/effectifs-salaries-hospitaliers-series-longues/information/>